

Alliance Mondiale Wycliffe

Ceci est une convention / déclaration d'engagement¹ de

avec les autres organisations de l'**Alliance Mondiale Wycliffe**²

Introduction

L'Alliance Mondiale Wycliffe (l'Alliance) est une communauté d'organisations. Notre objectif commun est de créer un environnement dans lequel des organisations partageant les mêmes idées peuvent participer pleinement et servir ensemble la mission de Dieu par le biais de la traduction de la Bible et des ministères connexes. L'Alliance sert avec l'Église mondiale et en fait partie.

Tous les participants - les organisations de l'Alliance, les dirigeants et le personnel de l'Alliance - pratiquent et soutiennent :

- accepter l'invitation de Dieu à participer à sa mission pour sa gloire
- prier les uns pour les autres
- les relations qui font preuve d'amour et de respect
- des relations aussi bien sincères et que stratégiques
- une bonne intendance et un partage généreux des ressources.

Grâce à cette Convention / Déclaration d'engagement, l'organisation de l'Alliance est officiellement reconnue comme faisant partie de l'Alliance. L'organisation de l'Alliance s'engage à s'investir et à se développer dans des relations plus profondes au sein de la communauté de l'Alliance.

1. Valeurs et convictions fondamentales de Alliance

[La Vision](#), [la Mission](#), [l'Objectif](#), [les Valeurs Fondamentales](#) et [la Déclaration Doctrinale](#) constituent le cœur de l'Alliance Mondiale Wycliffe. Toutes les organisations de l'Alliance s'engagent à respecter ces déclarations fondamentales.

¹ Selon leur préférence, les directeurs de zone et l'organisation de l'Alliance peuvent choisir d'appeler cela une convention, une convention / déclaration d'engagement, ou une déclaration d'engagement.

² L'Alliance Mondiale Wycliffe, sous le nom de Wycliffe Bible Translators International, est un organisme légalement constitué dans l'État du Texas, aux États-Unis, dont le siège opérationnel se trouve à Singapour. Par conséquent, l'Alliance se conforme aux lois de Singapour et des États-Unis qui s'appliquent à son statut dans ces pays.

1.1 L'Alliance en tant que communauté de discernement : L'Alliance offre de multiples contextes pour un dialogue permanent sur les questions pertinentes. Les documents (qui comprennent des déclarations et des documents de philosophie) sur des sujets tels que la [traduction](#), [le financement](#), [les personnes](#), [la communauté](#) et les relations avec [l'Église](#), mettent en évidence et résument les discussions en de nombreux contextes au sein de la communauté de l'Alliance. Ces discussions représentent des contributions et des points de vue divers sur des sujets clés. Elles éclairent notre cheminement, enrichissent notre communauté et encouragent une interaction permanente. Ces discussions contribuent à façonner le caractère de l'Alliance et la manière dont les organisations de l'Alliance y participent.

2. Participation à L'Alliance

L'organisation de l'Alliance prend les engagements suivants envers la communauté de l'Alliance :

2.1 Implication en ce qui concerne la participation :

Les courants de participation sont le principal moyen par lequel les organisations de l'Alliance facilitent les mouvements de traduction de la Bible qui contribuent à la transformation holistique des communautés linguistiques du monde entier. Les flux de participation sélectionnés par une organisation de l'Alliance indiquent comment cette organisation entend participer à la communauté de l'Alliance. [Veuillez consulter le document sur les [courants de participation](#) et indiquer ensuite l'implication dans un ou plusieurs courants de participation].

- Église
- Prière
- Financement
- Personnes
- Programmes de traduction de la Bible
- Formation aux rôles de traduction de la Bible
- Services spécialisés

L'organisation de l'Alliance est proactive en informant le directeur de zone de l'Alliance des changements/mises à jour de l'implication dans l'un des courants de participation.

2.2 Contribution financière : (Veuillez consulter l'*annexe 1* pour plus de détails sur la détermination des sources de revenus).

Les organisations de l'Alliance s'engagent à payer une cotisation annuelle. Cette cotisation doit être versée à l'Alliance au plus tard le 31 décembre de chaque année. Toute autre modalité de paiement doit être négociée avant la date d'échéance.

Afin de calculer la cotisation annuelle, toutes les organisations de l'Alliance déclarent leur revenu total pour l'exercice financier précédent au directeur financier de l'Alliance. Ce chiffre est utilisé pour calculer la cotisation comme suit :

Fourchette de revenus (revenu annuel en dollars US)	Frais annuels (US\$)
+150millions	200,000
+100 à 150 millions	150,000
+75 à 100 millions	100,000
+50 à 75 millions	75,000
+25 à 50 millions	35,000
+5 à 25 millions	20,000
+3.5 à 5 millions	10,000
+2 à 3.5 millions	7,500
+1 à 2 millions	5,000
+500 à 1 million	2,500
+250 à 500 mille	1,250
+100 à 250 mille	750
0 à 100 mille	400

Note : Les revenus des églises sont limités aux revenus directement liés aux activités de traduction de la Bible.

2.3 Gestion des informations : L'organisation de l'Alliance est proactive en informant le directeur de zone de l'Alliance des changements/mises à jour ainsi que des changements de son directeur exécutif et/ou du président du conseil d'administration (ou des titres de postes équivalents). En outre, les organisations doivent tenir le directeur de zone informé des changements de coordonnées et accepter que ces coordonnées soient partagées avec d'autres organisations de l'Alliance.

3. Avantages de la participation à la communauté de l'Alliance

L'organisation de l'Alliance est une occasion unique d'appartenir à une communauté mondiale qui dirige, influence et sert les mouvements de traduction de la Bible.

L'Alliance offre des possibilités d'exploration et de réflexion sur la manière dont la traduction de la Bible s'inscrit dans la mission de Dieu et sur la manière dont nous participons ensemble à la mission de Dieu. L'appartenance à la communauté de l'Alliance offre divers avantages, dont les suivants

- Invitation à des consultations régionales et mondiales sur des sujets d'intérêt
- Invitation à donner un retour d'information et à discuter de la stratégie et du budget de l'Alliance au niveau régional et mondial
- Invitation aux réunions de la zone d'alliance
- Invitation au rassemblement mondial quadriennal de l'Alliance
- Possibilité de contribuer et de confirmer les changements apportés aux statuts de l'Alliance
- Possibilité de contribuer et de confirmer la composition du conseil d'administration de l'Alliance
- Accès à l'expertise, au mentorat et aux conseils des membres de l'équipe de direction de l'Alliance et du personnel des zones ainsi que de toute organisation de l'Alliance

- Représentation de l'organisation de l'Alliance sur le site web de l'Alliance
- Mise en réseau formelle et informelle avec d'autres organisations de l'Alliance
- Opportunité de développement du leadership et de développement organisationnel
- Possibilités de nouer des amitiés interculturelles et inter organisationnelles
- Recevoir un rapport annuel de l'Alliance.

4. Principes et pratiques éthiques de l'Alliance

4.1 Unité et Shalom: Dans leurs interactions mutuelles, les organisations de l'Alliance s'engagent à maintenir des attitudes et des pratiques qui favorisent unité et *shalom* et sont caractérisées par le respect mutuel, l'intégrité, l'humilité et la générosité.

Dans un contexte où unité et *shalom* sont menacés, les organisations de l'Alliance s'engagent à s'attaquer à la situation dès que possible. Ceci dans le but d'honorer les besoins de toutes les parties concernées et, ce faisant, de renforcer les relations. Pour ce faire, elles investissent humblement dans une compréhension mutuelle et approfondie des positions, des intérêts, des antécédents et des valeurs de toutes les parties concernées. (Veuillez consulter l'annexe 2 pour de plus amples informations).

4.2 Communication intègre : L'organisation de l'Alliance s'engage à communiquer de manière à apporter la gloire à Dieu, à refléter le Christ et à honorer la dignité de tous les peuples. L'organisation de l'Alliance s'engage à communiquer avec amour et respect en ce qui concerne les autres organisations de l'Alliance, les partenaires et les communautés linguistiques. Elle suivra également des directives de communication appropriées sur le plan éthique, culturel et contextuel, qui sont en accord avec les valeurs de l'Alliance.

4.3 Qualités et attentes concernant le personnel : De façon culturellement et contextuellement appropriée, l'organisation de l'Alliance s'assure que son personnel respecte les normes bibliques, éthiques et morales partout où il sert. L'organisation de l'Alliance suivra ses politiques organisationnelles et les exigences légales régissant le personnel et l'emploi.

4.4 Protection des informations relatives au personnel et aux entreprises : L'organisation de l'Alliance se conforme aux lois nationales et, le cas échéant, internationales et aux accords de l'Alliance concernant les informations relatives au personnel et aux entreprises.

L'organisation de l'Alliance s'engage à protéger les informations qui lui sont confiées par toutes les organisations de l'Alliance ainsi que par l'équipe de direction et le conseil d'administration de l'Alliance.

4.5 Statut légal et gouvernance : L'organisation de l'Alliance fonctionne dans le cadre des lois de son pays. L'organisation de l'Alliance s'engage également à suivre les meilleures pratiques de gouvernance.

4.6 Responsabilités financières : L'organisation de l'Alliance gère et utilise les fonds avec le plus haut niveau d'intégrité, respecte les normes de conformité et de gestion professionnelle. Les fonds reçus sont utilisés conformément à leur destination.

L'organisation de l'Alliance maintient un système adéquat de contrôles internes dans la collecte, la réception, la gestion et la distribution des fonds.

4.7 Rapport financier : Au sein de l'Alliance, nous accordons une grande importance à la transparence financière et à la responsabilité mutuelle. C'est pourquoi l'Alliance fournit ses états financiers annuels sur son site web.

L'organisation de l'Alliance est tenue de fournir un rapport financier annuel officiel au directeur de zone de l'Alliance.

4.8 Utilisation du logo de l'Alliance Mondiale Wycliffe : Bien qu'elle fasse partie de la communauté de l'Alliance, l'organisation de l'Alliance peut utiliser le logo de l'Alliance, en partie ou avec celui de l'organisation, dans les médias imprimés et électroniques, pour identifier son affiliation à l'Alliance. Le logo ne doit pas être utilisé pour laisser entendre que l'Alliance approuve des programmes spécifiques de l'organisation de l'Alliance ou ses propres médias ou matériels.

5. Conclusion et signatures

5.1 Révision de la présente Convention / Déclaration d'engagement : L'organisation de l'Alliance ou le directeur de zone de l'Alliance peut à tout moment entamer une discussion afin de réviser et/ou de mettre à jour la présente convention / déclaration d'engagement.

Si l'organisation de l'Alliance ou les dirigeants de l'Alliance ne respectent pas les termes de la présente convention/déclaration d'engagement, l'une ou l'autre partie peut suspendre ou mettre fin à sa participation à la présente convention/déclaration d'engagement en donnant un préavis de trois mois à l'autre partie.

La Convention / Déclaration d'engagement sera réexaminée au plus tard trois ans (pour une nouvelle organisation) ou cinq ans (pour une organisation existante) après la date de sa signature par les deux parties.

5.2 Accords complémentaires : Cette convention / déclaration d'engagement peut inclure des accords supplémentaires entre l'organisation de l'Alliance et l'Alliance selon les besoins. Par exemple, l'engagement sur certains sujets d'adhésion peut nécessiter des accords supplémentaires.

5.3 Signatures et date : Ces personnes acceptent cette convention / déclaration d'engagement:

Nom: Dr. Stephen Coertze

Le directeur exécutif de l'Alliance

Nom:

Le directeur de la zone de l'Alliance

Date:

Nom:

*Agent autorisé de l'organisation de
l'Alliance*

ANNEXE 1 : Commentaires sur le point 2.2 Contribution financière

Note : Le calcul est basé sur les états financiers vérifiés antérieurs d'une organisation d'alliance (par exemple, le calcul pour l'exercice 2021 est basé sur l'état financier de l'exercice 2019 de l'organisation d'alliance).

Est défini comme revenu :

- (1) Revenus non affectés ;
- (2) Recette provenant de fonds publics ;
- (3) Recette pour les projets ;
- (4) Revenus pour les projets et le soutien des membres ;
- (5) Toute rente reçue d'une organisation de l'Alliance, y compris les fonds de contrepartie ;
- (6) Les legs et les donations ;
- (7) Les intérêts et les revenus d'investissement ;
- (8) Les bénéfices provenant de la vente de produits et d'activités génératrices de recettes ;
- (9) Les recettes des dénominations de l'église sont limitées aux recettes directement liées aux activités de traduction de la Bible.

Notes :

- (1) La direction et le personnel de l'Alliance mondiale Wycliffe ne s'engagent pas dans des activités de collecte de fonds dans les pays des organisations de l'Alliance. S'ils doivent procéder à une collecte de fonds, ils le font en accord avec l'organisation de l'Alliance.
- (2) L'organisation de l'Alliance peut trouver les états financiers annuels de l'Alliance [ici](#).

ANNEXE 2 : Plus de détails sur 4.1 Unité et Shalom

Libellé de la Convention / Déclaration d'engagement	Explication et principes
Dans leurs interactions mutuelles, les organisations de l'Alliance s'engagent à maintenir des attitudes et des pratiques qui favorisent unité et shalom , et sont caractérisées par le respect mutuel, l'intégrité, l'humilité et la générosité .	Unité et shalom: – La nature diverse de l'Alliance rassemblera différentes compréhensions de ces concepts. Lorsque les représentants des organisations de l'Alliance interagissent entre eux : <ul style="list-style-type: none">● respect mutuel, ils le font en tant que membres du corps du Christ ;● intégrité, ils adhèrent à l'éthique biblique et communiquent honnêtement ;● humilité, ils sont volontaires pour apporter leur propre contribution la situation, à apprendre des autres et à changer d'attitude et de pratiques lorsque cela est nécessaire ;

	<ul style="list-style-type: none"> ● générosité, ils adoptent la meilleure attitude et choisissent de ne pas s'offenser.
<p>Dans les situations où unité et <i>shalom</i> sont en danger, les organisations de l'Alliance s'engagent à chercher à faire face à la situation dès que possible, de la manière la plus prometteuse possible, et dans le but d'honorer les besoins de toutes les parties concernées - en investissant humblement dans une compréhension mutuelle et profonde des positions, des intérêts, des antécédents et des valeurs de toutes les parties concernées.</p>	<p>Dans les situations où - Nous reconnaissons que de tels développements se produisent dans nos interactions.</p> <p>en danger - Ceci peut être le début d'une situation de conflit</p> <p>s'engager à- Cet engagement peut être initié par l'une des parties directement impliquées ou par quelqu'un d'autre (par exemple, une autre organisation de l'Alliance ou quelqu'un de l'équipe de direction de l'Alliance).</p> <p>dès que possible - Nous nous engageons à ne pas laisser la situation s'aggraver en cherchant le bon moment pour y remédier.</p> <p>de la (des) manière(s) la (les) plus prometteuse(s) - Nous reconnaissons qu'il existe de nombreuses manières de traiter de telles situations, notamment en ce qui concerne les personnes qui devraient être impliquées, y compris la question de savoir s'il faut faire appel à des tiers et comment. Nous reconnaissons qu'un solide processus de discernement est nécessaire pour choisir la (les) meilleure(s) voie(s). Nous reconnaissons qu'il n'y a aucune garantie de succès.</p> <p>honorer les besoins de toutes les parties concernées - Dans un esprit de collaboration, nous cherchons à obtenir un résultat qui soit bon pour toutes les parties concernées.</p> <p>humblement - (voir ci-dessus concernant l'"humilité")</p> <p>compréhension mutuelle et profonde - En nous engageant les uns envers les autres, en écoutant attentivement et en partageant honnêtement nos propres pensées, nous sommes prêts à laisser nos suppositions et être corrigées.</p> <p>positions, intérêts, antécédents et valeurs - Si la position est reconnue comme un facteur pertinent, la découverte des intérêts, des antécédents et des valeurs sous-jacents peut permettre de trouver un terrain d'entente et donc d'indiquer une bonne voie à suivre. Les antécédents et les valeurs comprennent le contexte culturel et historique.</p>

1. Renforcer la communauté de l'Alliance par la Convention/ Déclaration d'engagement

- Étant donné que la Convention / Déclaration d'engagement n'est pas un contrat, son but est de faciliter et de nourrir des relations saines dans toute la communauté de l'Alliance, c'est-à-dire entre les organisations de l'Alliance, entre la direction de l'organisation de l'Alliance et le conseil d'administration de l'Alliance, et entre les organisations de l'Alliance et les équipes de zone et l'équipe de direction de l'Alliance. Ensemble, nous visons à nourrir et à protéger cette communauté en nous

tenant mutuellement responsables des engagements de l'Alliance / Déclaration d'engagement.

- Les principes de l'Alliance pour la communauté sont une raison importante pour qu'une organisation de l'Alliance fasse partie de la communauté de l'Alliance. Il s'agit d'une attente qui doit être clairement expliquée à une organisation de l'Alliance avant de signer ou de signer à nouveau de la convention ou de la déclaration d'engagement.
- De nombreux conflits au sein de la communauté de l'Alliance peuvent être facilement résolus entre les parties concernées. Lorsque ce n'est pas le cas, une tierce partie peut être impliquée pour encourager et éventuellement faciliter le dialogue entre les parties concernées dans le but de rétablir l'unité et shalom. Ces tierces parties peuvent être une autre organisation de l'Alliance, un membre de l'équipe de direction de l'Alliance, une personne extérieure ou toute combinaison de ces éléments.

2. Création de troisièmes espaces et facilitation de la médiation pour traiter les conflits dans la communauté de l'Alliance en raison des engagements de la Convention / Déclaration d'engagement

- Dans les cas où unité et shalom sont menacés (par exemple entre une organisation de l'Alliance et une ou plusieurs autres organisations de l'Alliance ; une organisation de l'Alliance avec l'ensemble de la communauté de l'Alliance, par exemple par le non-respect des engagements de la Convention/Déclaration d'engagement ; une organisation de l'Alliance avec un membre de l'équipe de direction de l'Alliance et/ou de l'équipe de secteur) et où l'interaction directe entre les parties concernées ne rétablit pas l'unité et shalom, la meilleure façon de traiter la situation est de recourir à un troisième espace. L'objectif du troisième espace est de créer un espace neutre où les parties peuvent se rencontrer, s'écouter et apprendre l'une de l'autre dans le cadre d'un dialogue et où l'unité et shalom sont rétablis. Le processus suit les principes du troisième espace (par exemple, l'engagement au respect mutuel, l'apprentissage, l'influence et le bénéfice). Le troisième espace est en outre caractérisé par la confidentialité, le respect des questions culturelles (par exemple, la dynamique de l'honneur et de la honte), la volonté des participants de dialoguer ouvertement, le désir de rechercher un résultat qui soit bon pour toutes les parties concernées, la transparence et la confiance à instaurer dans le processus qui va être suivi.
- Dans les situations où ce dialogue est difficile, un processus de médiation plus formel peut être envisagé.
- En cas de recours à un troisième espace ou à un processus de médiation, le directeur exécutif, en consultation avec la ou les organisations de l'Alliance concernées et le directeur du secteur concerné (et des personnes supplémentaires à la discrétion du directeur exécutif), nomme une équipe indépendante de facilitation/médiation qui est acceptable pour toutes les parties concernées.

3. Traitement des conflits entre une organisation de l'Alliance et un membre de l'équipe de direction de l'Alliance

- Lorsque le directeur exécutif de l'Alliance n'est pas impliqué dans le conflit, il met en place une procédure d'appel qui suit une procédure de réclamation.
- Lorsque le conflit implique le directeur exécutif de l'Alliance, le président du conseil d'administration de l'Alliance met en place une procédure d'appel qui suit une

procédure de réclamation dans laquelle les parties concernées expliquent leurs préoccupations et leurs points de vue.

- Dans les deux cas, la procédure d'appel est facilitée par des personnes neutres par rapport à la situation et qui peuvent conseiller et guider les parties concernées dans le but de rétablir unité et shalom. Cela suppose que toutes les parties s'engagent dans le processus.

Processus de l'équipe de direction de l'Alliance avec les organisations de l'Alliance

- Les directeurs de zone invitent les organisations de l'Alliance à donner leur avis sur la manière dont elles souhaiteraient traiter les scénarios de conflit et de non-respect de la Convention / Déclaration d'engagement au sein de la communauté de l'Alliance. (Justification : l'équipe de direction de l'Alliance ne dispose pas de l'expérience nécessaire pour proposer des solutions applicables à l'ensemble de l'Alliance. Les enseignements tirés guideront le processus).
- Le directeur exécutif et les directeurs de secteur offrent un processus d'écoute aux organisations de l'Alliance afin d'entendre les griefs passés concernant l'Alliance, l'équipe de direction de l'Alliance et les relations avec les autres organisations de l'Alliance. Le cas échéant, le directeur exécutif met en place une équipe de conciliation neutre pour faciliter le processus d'écoute avec les organisations de l'Alliance une fois que leurs préoccupations ont été identifiées. L'objectif est de créer un espace sûr (Third Space – Troisième espace) pour entendre toutes les parties et tous les partis et être en mesure de rétablir les relations pour l'avenir.